

instruments médicaux. Le Taipei chinois avait déjà signé l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) dans le cadre duquel il consent à abolir tous les droits de douane sur les produits des technologies de l'information. Les fournisseurs canadiens ont donc obtenu un accès plus large et plus sûr pour ces produits, comme pour d'autres produits industriels prioritaires, par exemple les contreplaqués et les produits de l'aérospatiale. L'accès des fournisseurs canadiens au marché de l'automobile demeure favorable, le Taipei chinois ayant commencé à libéraliser son régime d'importation dans ce secteur.

Le Taipei chinois a également amélioré l'accès à son marché pour un nombre important de produits agricoles, de produits agroalimentaires, de poissons et de produits de la mer, dont les produits de viande, les céréales et les oléagineux ainsi que les aliments transformés. Pour les fournisseurs d'huile de canola et les fournisseurs de bœuf, l'accession du Taipei chinois à l'OMC signifie un accès plus ouvert et plus équitable au marché. Avant d'accéder à l'OMC, le Taipei chinois avait commencé à abolir les interdictions à l'importation, sur les abats entre autres, et sur plusieurs espèces de poisson, dont le maquereau, les sardines et le hareng, et il a maintenant terminé ce travail.

Dans le secteur des services, le Taipei chinois a pris des engagements qui présentent beaucoup d'intérêt pour le Canada, en particulier dans le secteur des services financiers, des services de télécommunications de base et avancés, et dans les services professionnels.

Le Taipei chinois a par ailleurs demandé d'adhérer à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics et a accepté, dans certains secteurs d'activités présentant beaucoup d'intérêt pour le Canada, de faire certaines concessions en matière d'accès au marché. Le Taipei chinois s'est également engagé à faire des appels d'offres équitables et transparents et à mettre en place un mécanisme pour permettre aux fournisseurs de contester la conformité de ces derniers avec les dispositions de l'Accord.

Accès au marché — résultats obtenus en 2002

- La Colombie-Britannique a obtenu l'accès au marché taïwanais des poivrons de serre après avoir été déclarée exempte de moisissure bleue (ou l'équivalent) par le Taipei chinois.

Accès au marché — priorités du Canada pour 2003

- Surveiller l'exécution par le Taipei chinois de ses obligations dans le cadre de l'OMC, en ce que ces dernières ont une incidence sur l'accès à des segments de marché susceptibles d'intéresser les entreprises canadiennes.
- Encourager le Taipei chinois à adhérer à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics.
- Poursuivre les entretiens à caractère technique avec le Taipei chinois pour ce qui est des tomates de serre.
- Poursuivre les discussions en vue de relancer les négociations sur un accord bilatéral de protection de l'investissement étranger (APIE).
- Continuer de faire pression sur le Taipei chinois pour qu'il reconnaisse l'équivalence des régimes canadien et américain de contrôle de la qualité en ce qui a trait aux instruments médicaux.
- Continuer de faire pression sur le Taipei chinois pour que le Canada soit prévenu à l'avance de tout changement prévu à la réglementation qui risque de se répercuter sur les échanges de produits agricoles.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS

Tomates de serre

Ayant entrepris d'étendre ses marchés d'exportation, l'industrie canadienne des légumes de serre a décidé de faire du Taipei chinois un marché prioritaire. Le Canada cherche à obtenir l'accès au marché des tomates de serre de Colombie-Britannique. Le Taipei chinois persiste à n'importer que les tomates pour lesquelles il peut être attesté qu'elles proviennent d'une région exempte du mildiou de la pomme de terre de type A-2, maladie présente partout dans le monde et à laquelle les tomates sont vulnérables. Le Canada soutient qu'une attestation de non-contamination du fruit par le mildiou de la pomme de terre de type A-2 est suffisante. Toutefois, en octobre 2002, après la visite de la Colombie-Britannique par un spécialiste taïwanais de la protection des végétaux, les spécialistes des deux pays ont convenu qu'une serre pouvait être considérée comme une zone de production et être déclarée exempte du mildiou de la pomme de terre de type A-2. Le Canada demande au Taipei chinois d'accepter cette recommandation.